



Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireurs vétérans
www.vssv-astv.ch

Dispositions d'exécution (DE) du Championnat suisse individuel des vétérans (CSIV) concernant le tour à domicile 300m/50m/25m

1. Bases

La base de ces dispositions d'exécution se trouve dans le règlement du championnat suisse individuel des vétérans (CSIV) / Tour à domicile 300m/50/25m.

2. Droit de participation

- 2.1 Seuls les vétérans membres d'une association cantonale ou régionale de l'ASTV peuvent prendre part à ce concours.
- 2.2 Chaque vétéran n'est autorisé à tirer le CSIV qu'une fois la même année par discipline et par distance, au fusil et au pistolet.
- 2.3 En cas d'une qualification pour plusieurs finales, la participation est seulement autorisée dans une seule catégorie. Les tireurs décident dans quelle catégorie ils veulent tirer.

3. Durée

Le concours dure du 15 mars au 31 août. Dans des situations particulières, la durée peut être ajustée par l'ASTV.

4. Matériel et documents de concours

- 4.1 L'ASTV met à disposition les feuilles de stand, les formulaires de rapport et décompte ainsi que les cartes-couronne.
- 4.2 Les associations cantonales, régionales et les sous-associations commandent le matériel dès le 15 janvier par le biais de la plateforme électronique.

5. Programme de tir

Des coups d'essai sont permis avant le début du programme.

Distance	Arme de sport	Cibles	Nombre de coups	Genre de feu	Limite de temps
300m	Fusils, A/D/E	Cible A 10	2 Passes à 10 coups, ou 20 coups, coups par coup	Coup par coup	Aucune
50m	Pistolets, A/B/C	Cible P 10	2 Passes à 10 coups, coup par coup	Coup par coup	Aucune
25m	Pistolets, D/E	FS – ISSF 5-10	2 Séries à 5 coups	Série	En 40 sec chacune

6. Catégories, positions et distinctions (Limites des distinctions)

Distan- ce	Cat.	Armes de sport	Position	CC ASTV CHF 10.00		
				V	SV	VH
F300m	A	Fusil standard Arme libre	V: à genou ou couché bras franc SV + VH: à genou, couché bras franc ou appuyé	178	176	172
	D	F ass 57/03 O	Couché sur bipied	168	166	162
	D	F ass 57/03 S	Couché sur bipied	172	170	166
	E	Mousqueton, fusil long	Couché bras franc, appuyé ou sur bipied	164	162	158
	E	F ass 90	Couché sur bipied	164	162	158
	E	F ass 57/02	Couché sur bipied	158	156	152
P50m	A	Pistolet 50m PL	à une main, bras franc	176	174	170
	B	Pistolet à percussion annulaire PPA	À une main, bras franc	172	170	166
	C	Pistolet d'ordonnance PO	À une ou deux mains, bras franc	166	164	160
P25m	D	Pistolet à percussion annulaire PPA et pistolet à percussion centrale PPC	À une main, bras franc	180	176	168
	E	Pistolet d'ordonnance PO	À une ou deux mains, bras franc	172	168	160

7. Classement

Le total des 20 coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, c'est l'âge le plus élevé qui départage.

8. Finance / Frais de participation

La finance de participation est de CHF 15.00 par participant et par distance (300m, P25, ou P50). De ce montant, CHF 3.00 vont à l'association cantonale ou régionale.

Les frais de participation sont obligatoires et ne peuvent pas être modifiés.

9. Décompte

Les responsables cantonaux renvoient au plus tard le 31 août les feuilles de stand et les cartes-couronne surnuméraires ainsi que les classements et la formule de décompte au chef de tir ASTV responsable. Les feuilles de stand manquantes seront comptabilisées à CHF 12.00. Les cartes-couronne manquantes seront facturées à la valeur nominale, les cartes-couronne prescrites comptées CHF 0.50 par carte.

10. Listes de classement

Les listes de classement seront publiées sur la page d'accueil de l'ASTV.

11. Dispositions finales

Les présentes dispositions d'exécution ont été approuvées par le Comité central ASTV le 13.06.2024. Elles font partie intégrante du Règlement du championnat suisse individuel des vétérans (CSIV) concernant le tour à domicile et entrent en vigueur le 13.06.2024.